



Lundi 19 Juin 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 13 juin 2023
- Affichage de la convocation : 13 juin 2023

► DÉLIBÉRATION N° DEL_048_2023

► **OBJET : Point n° 6 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE SAÔNE-ET-LOIRE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS D'ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2023 POUR L'« OPÉRATION MOTO JEUNES 2023 »**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Jean PAYEBIEN.
Madame Caroline THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.
Madame Annick BLANCHARD donne pouvoir à Madame Denise NOTON.
Madame Marie-Claude CHEZEAU donne pouvoir à Madame Émilie CLERC.
Madame Florence BATTARD donne pouvoir à Madame Sandra ROBIN.
Monsieur Benjamin DIRX.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Maxim PLAT

La Ville de MÂCON développe des actions de prévention liées à la sécurité routière des jeunes conducteurs de deux-roues motorisés en proposant aux publics, âgés de 14 à 18 ans, de bénéficier de séances d'initiation au pilotage de motos, à des séances d'apprentissage à la conduite, de tests sur simulateurs et d'éveil aux règles de bonne pratique du pilotage des deux-roues motorisés.

Cette manifestation, dénommée « Opération Moto Jeunes 2023 », se déroulera du 17 au 19 juillet 2023 sur l'esplanade Lamartine.

Dans le cadre de l'appel à projets d'actions de sécurité routière 2023, une subvention est sollicitée auprès de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire, selon le plan de financement suivant :

ACTION	MONTANT TTC	SUBVENTION SOLLICITÉE	MONTANT TTC
« Opération Moto Jeunes 2023 » du 17 au 19 juillet 2023 sur l'esplanade Lamartine	4 000,00 €	Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire (30 %)	1 200,00 €
		Ville de MÂCON (70 %)	2 800,00 €
TOTAL TTC	4 000,00 €	TOTAL TTC	4 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL_002_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 12/06/2023,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 06/06/2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 31/05/2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- de valider le plan de financement correspondant à l'animation de l'« Opération Moto Jeunes 2023 » qui se déroulera sur l'esplanade Lamartine du 17 au 19 juillet 2023,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire dans le cadre de l'appel à projets d'actions de sécurité routière 2023,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

26 JUN 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire